



VILLE DE TROIS-RIVIÈRES POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



TRÈS
Trois-Rivières

La présente **Politique environnementale** sera présentée à la séance que le conseil tient le 5 octobre 2021.

Édition

La Politique **environnementale** est une publication de la Ville de Trois-Rivières

Réalisation

Direction des communications et de la participation citoyenne, Ville de Trois-Rivières

Photographes

Serge Bournival

Cynthia Casgrain

Léika Guèvremont

William Lévesque

Denis Gélinas

Ville de Trois-Rivières

Ville de Trois-Rivières

1325, place de l'Hôtel-de-Ville

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311 ou 819 374-2002

Télécopieur : 819 374-4374

v3r.net

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	4
INTRODUCTION	5
PRINCIPES DIRECTEURS	7
CHAMPS D'ACTION	8
BIODIVERSITÉ ET ACCÈS À LA NATURE	9
SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'AIR	12
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	15
ACTION CLIMATIQUE	17
GESTION DE L'EAU	20
FORESTERIE URBAINE	23
MISE EN ŒUVRE ET CYCLE DE RÉVISION	25



MOT DU MAIRE

La politique environnementale qui vous est présentée vient camper les actions menant à la conservation, la protection et l'amélioration des écosystèmes contribuant à la qualité de vie des Trifluviennes et Trifluviens.

Par sa politique environnementale, la Ville de Trois-Rivières démontre son ambition et son engagement à protéger les richesses naturelles présentes sur son territoire. Déjà, la refonte des règlements d'urbanismes limitant l'étalement urbain incarne cette volonté de développer la Ville de façon responsable et durable envers sa biodiversité.

De plus, en tant que gouvernement de proximité, il nous revient d'être un catalyseur dans la lutte aux changements climatiques auprès de notre communauté et de favoriser le déploiement des initiatives locales. De cette manière, les constituantes de l'appareil municipal seront invitées à mettre en œuvre des mécanismes démontrant l'engagement de notre administration face à cet enjeu incontournable.

Les orientations inscrites dans cette politique visent à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité guide notre activité socio-économique. Nous souhaitons développer une ville dans laquelle les services écologiques rendus par les écosystèmes sont vus comme une composante importante de la qualité de vie des citoyens.

Il faut souligner le travail collaboratif menant au renouvellement de cette politique environnementale. En tout premier lieu, les membres du comité sur le développement durable et l'environnement, mais aussi les nombreux partenaires qui y ont contribué et qui seront également partie prenante à sa mise en œuvre.

Trois-Rivières bénéficie d'un espace de vie enviable. Cette richesse collective doit s'harmoniser avec les principes de développement durable.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and strokes, positioned above a horizontal line.

Jean Lamarche, maire de Trois-Rivières



INTRODUCTION

La Ville de Trois-Rivières, c'est un territoire de 334,2 kilomètres carrés situé à la confluence du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, au cœur même de la province de Québec. C'est aussi une ville riche d'une histoire et d'une culture intimement liées à l'environnement dans lequel elle a évolué. De la drave sur la rivière Saint-Maurice à la glacière de la rivière Millette, l'eau occupe une place importante dans cette histoire.

L'environnement étant une compétence partagée entre les trois paliers gouvernementaux canadiens, la Politique environnementale (ci-après appelée Politique) est une reconnaissance que l'activité municipale – comme toute activité humaine – entraîne un impact sur l'environnement qui nous entoure. C'est aussi un engagement que la Ville prend envers ses 140 000 citoyennes et citoyens quant à la planification, à la gestion et aux développements d'activités municipales de manière à en minimiser les effets environnementaux négatifs et à en maximiser les retombées positives dans son champ de compétence.

Cette Politique s'inscrit au sein des outils de mise en œuvre de la Politique de développement durable adoptée le 5 février 2019, et dont la fonction est d'assurer que l'empreinte de l'activité municipale permettant de répondre aux besoins actuels de la population ne compromet pas la capacité des générations futures à subvenir aux leurs.

Consultations publiques et ciblées

De sa vision stratégique à sa Politique de développement durable, la Ville s'est dotée d'une orientation et d'objectifs en matière de participation citoyenne. Cette culture se construit au rythme du développement de la relation entre une ville et sa population. La préparation de cette Politique a été l'occasion de réaffirmer l'engagement de l'organisation envers la consolidation de cette relation.

Le processus de consultation publique a été adapté de manière à respecter les règles sanitaires en vigueur. Ainsi, quatre cafés citoyens virtuels portant sur les thématiques de la Politique ont été tenus entre les mois de novembre 2020 et de janvier 2021. Par ailleurs, la population a été invitée à soumettre tout avis n'ayant pas pu être exprimé à cette occasion en communiquant avec le service 311.

La Ville a aussi profité de cette occasion pour engager un dialogue avec les organisations établies sur le sol trifluvien ou collaborant avec l'administration municipale. Cette consultation a ainsi pu recueillir les commentaires et les recommandations de près de 30 organismes.

Ces démarches ont permis de bonifier la rédaction de la présente Politique et d'assurer qu'elle réponde aux aspirations de la population et de la société civile trifluvienne.

**Participation
Citoyenne**



PRINCIPES DIRECTEURS

La présente Politique vise à apporter une orientation spécifique à l'action environnementale de la Ville de manière à permettre l'accomplissement de la Vision stratégique 2030, tout en étant en harmonie avec les principes directeurs de la Politique de développement durable.

Les principes directeurs constituant l'épine dorsale de la Politique de développement durable sont l'économie, la société, la culture et l'environnement. Bien qu'ayant une vocation environnementale, la présente Politique vise à prendre en compte la transversalité requise à une véritable mise en œuvre du développement durable. Les objectifs retenus dans la Politique ont donc été choisis en fonction de ces quatre principes directeurs.

Principes de mise en œuvre

Les consultations publiques et ciblées ont permis de dégager certains principes qui orienteront la mise en œuvre de la Politique dans le cadre de son plan d'action.

Ambition et engagement à l'action : la Ville adopte des objectifs ambitieux, à la hauteur des défis environnementaux de la décennie à venir.

Reddition de compte transparente : la Ville rendra compte publiquement de son état d'avancement tout au long de la durée de la Politique grâce à des indicateurs de progrès mesurables.

Exemplarité de l'administration municipale : la Ville tracera la voie en matière environnementale en agissant de manière exemplaire et en s'assurant que ses actions incarneront le changement proposé par la présente Politique.

Place à la jeunesse : la Politique jeunesse 2020 Jeunes : bâtisseurs d'avenir est sans équivoque; le regard de la jeunesse trifluvienne est tourné vers un avenir durable. La Ville prend l'engagement d'impliquer les jeunes dans son action environnementale.

Priorisation des actions : l'administration maximisera l'impact de l'investissement en environnement en réalisant en priorité les actions ayant le meilleur ratio coûts-bénéfices.

Prévisibilité : la Ville reconnaît l'importance d'adopter une approche prévisible de manière à offrir à la population et aux entreprises trifluviennes le temps requis pour s'adapter aux nouvelles mesures environnementales.

CHAMPS D'ACTION

La Politique s'articule autour de six grandes thématiques formant le champ d'action municipal en matière d'environnement, qui sont à leur tour divisées en enjeux. La population est au centre du choix de ces thèmes, qui mettent l'accent sur la qualité de la vie citoyenne. Le contenu de la Politique a été développé grâce à la participation publique, en collaboration avec le Comité du développement durable et de l'environnement, en vue d'assurer que les objectifs accompagnant les enjeux choisis représentent les priorités de la Ville en matière d'environnement pour la prochaine décennie.



BIODIVERSITÉ ET ACCÈS À LA NATURE

Le territoire de la ville est constitué des sols laissés par la rivière Saint-Maurice à l'époque de la mer de Champlain. De cet héritage découlent des sols sablonneux, des coteaux et des grandes tourbières qui modèlent le paysage et qui ont influencé l'établissement des grands écosystèmes trifluviens.

Plus qu'un simple paysage, ces écosystèmes augmentent la qualité de vie de la population et rendent plusieurs services écologiques indispensables, tels que la rétention de l'eau lors des crues et la purification de l'air ambiant.

Afin de favoriser la conservation de ces écosystèmes, la Ville poursuit ses efforts de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité partout sur son territoire.



Conserver, protéger et restaurer les écosystèmes

Une superficie de 2 175,5 hectares fait l'objet de mesures de protection, soit 6,51 % du territoire. De ce total, 1 125,2 hectares sont protégés par la Ville grâce au zonage ou à des partenariats avec des organismes de conservation. La superficie restante est protégée par les autres paliers gouvernementaux. L'objectif prioritaire de la Ville en matière d'aires protégées est : ***D'atteindre 17 % du territoire, dont l'affectation et l'usage bénéficient d'un statut de protection de manière à contribuer à l'objectif national en matière d'aires protégées en zones terrestres et en eaux intérieures.***

La Ville désire protéger l'intégrité de ses milieux naturels et s'est dotée d'une stratégie de conservation pour y arriver. Celle-ci amènera la Ville à favoriser le maintien de la connectivité des milieux naturels protégés, à assurer la protection des espèces à statut particulier ciblées, et à adopter un plan de protection pour l'aster à feuilles de linair – cette plante dont l'essentiel de la distribution québécoise se retrouve dans les sols secs et sablonneux de Trois-Rivières.

Objectifs

- a)** Limiter l'étalement urbain grâce aux outils d'urbanisme (périmètres d'urbanisation, schéma d'aménagement, plan d'urbanisme, etc.);
- b)** Mettre en œuvre la stratégie de conservation des milieux naturels;
- c)** Identifier les activités présentant un risque de détérioration des milieux naturels et mettre en place des méthodes de travail à faible impact (intégrité des milieux naturels, espèces à statut particulier, espèces exotiques envahissantes);
- d)** Soutenir la protection et la restauration de bandes riveraines.

Mettre en valeur les milieux naturels

La valeur des milieux naturels de proximité au sein des matrices urbaines est de plus en plus reconnue. Leur présence permet d'augmenter la résilience aux changements climatiques, et leur accessibilité favorise l'adoption de saines habitudes de vie au sein de la population.

Plusieurs milieux naturels sur le territoire sont accessibles afin d'y pratiquer des activités de loisir. Il ne s'agit pas nécessairement des écosystèmes ayant la plus grande valeur écologique, mais ils permettent le contact avec la nature. Ils sont fréquentés pour la pratique d'activités telles que la randonnée pédestre, le vélo et l'observation de la faune et de la flore.

La Ville de Trois-Rivières vise à développer le potentiel de ses milieux naturels et à en démocratiser les bénéfices au sein de la population.

Objectifs

- a) Favoriser la découverte et l'appropriation des milieux naturels aménagés;
- b) Sensibiliser la population à la protection et au respect des milieux naturels qu'ils visitent;
- c) Sécuriser et restaurer les aménagements existants dans les aires écologiques et récréatives;
- d) Diversifier l'offre d'activités récréatives à faible impact dans les aires écologiques et récréatives;
- e) Analyser et réaliser la mise en valeur des milieux naturels à haut potentiel du territoire.

Contrôler et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des organismes ayant été introduits dans les écosystèmes trifluviens; la Ville dispose d'un inventaire de plantes exotiques réalisé en 2015. Ces espèces exotiques sont une menace pour l'intégrité des écosystèmes. En remplaçant la biodiversité indigène au profit d'un petit nombre d'espèces très prolifiques, elles modifient l'équilibre des milieux colonisés.

La Ville de Trois-Rivières diffuse de l'information et déploie des efforts ciblés pour contrôler les espèces exotiques envahissantes.

Objectifs

- a) Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des EEE;
- b) Maintenir les efforts de contrôle des EEE sur les terrains de la Ville.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'AIR

Les polluants atmosphériques, les contaminants que l'on trouve dans l'eau et les sols, les odeurs, les bruits et les îlots de chaleur sont autant de facteurs de stress environnementaux pouvant affecter la qualité de vie et la santé. Ainsi, la Ville agit pour assurer la santé environnementale de la collectivité.



Lutter contre les îlots de chaleur

Les îlots de chaleur sont des parties du territoire où la température est plus élevée que la normale. La minéralisation du sol est en grande partie responsable de ce phénomène, alors que la présence de végétation permet d'y faire contrepoids.

Les îlots de chaleur nuisent à la qualité de vie et augmentent les coûts de climatisation en zone urbaine. Particulièrement lors d'épisodes de canicule, les personnes plus sensibles – comme les enfants, les personnes souffrant de maladies chroniques et les personnes ne disposant pas des ressources financières pour adapter leur résidence – peuvent être incommodées de cette situation.

La Ville de Trois-Rivières vise à contrer cet enjeu grâce à un plan concerté permettant de concentrer les efforts aux endroits où la population est la plus vulnérable.

Objectifs

- a)** Réviser, adopter et mettre en œuvre le plan de lutte aux îlots de chaleur.

Améliorer la qualité de l'air

En milieu urbain, la qualité de l'air est principalement influencée par la concentration de particules fines provenant surtout du transport et du chauffage, ainsi que des activités industrielles. Elles jouent un rôle important dans l'apparition d'épisodes de smog.

La Ville de Trois-Rivières acquiert des données sur sa qualité de l'air et agit de manière ciblée pour réduire les sources les plus importantes sous juridiction municipale.

Objectifs

- a)** Améliorer notre capacité de mesure en matière de polluants atmosphériques;
- b)** Favoriser le remplacement dans les constructions existantes – ou l'installation dans les constructions neuves – de foyers au bois respectant les meilleures normes en matière de réduction des particules fines;
- c)** Favoriser les transports actifs et alternatifs au voiturage en solo pour diminuer la contribution du secteur du transport à la pollution atmosphérique;
- d)** Poursuivre les efforts de lutte contre les nuisances reliées au pollen de l'herbe à poux;
- e)** Réaliser un portrait de la situation en matière d'odeurs et de pollution sonore.

Minimiser l'usage des pesticides

L'utilisation de pesticides sur le territoire est encadrée par le Code de gestion des pesticides du Québec qui régit les usages de ces produits en milieu urbain et agricole. En respect du principe de subsidiarité, la Ville s'en remet au cadre réglementaire provincial en la matière.

La Ville de Trois-Rivières évalue ses pratiques en vue de minimiser son usage de pesticides, et ce, dans une approche d'équilibre entre la protection de l'environnement et de la santé humaine ainsi que la gestion des nuisances.

Objectifs

- a) Réviser les pratiques de l'organisation en matière d'utilisation de pesticides;
- b) Analyser les moyens de minimiser l'usage des pesticides par la collectivité et accompagner la population trifluvienne vers l'adoption de meilleures pratiques;
- c) Effectuer une veille réglementaire, scientifique et de l'acceptabilité sociale en matière d'usage de l'insecticide *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti) pour le contrôle des nuisances liées aux insectes piqueurs.

Protéger les sols et l'eau contre les déversements accidentels de produits dangereux

Les sols sablonneux sont particulièrement vulnérables lorsque surviennent des déversements de matières dangereuses ou de carburants. L'histoire industrielle de Trois-Rivières a également laissé des traces de pollution dans le sol de plusieurs secteurs, notamment le centre-ville. De manière générale, la Ville est active en matière de décontamination des sols afin de soutenir la revitalisation de certains quartiers.

La Ville de Trois-Rivières cherche à prévenir la contamination des sols et de l'eau lors d'accidents sur son territoire.

Objectifs

- a) Favoriser les meilleures pratiques en matière de transport de matières dangereuses;
- b) Consolider la capacité de l'organisation à répondre de façon optimale grâce à des procédures, à de la formation et à des responsabilités claires.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En Mauricie, la gestion des matières résiduelles est organisée par Énercycle, anciennement appelé la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Cet organisme public est un regroupement de municipalités qui permet la mise en commun des infrastructures, des expertises et des services de gestion des matières résiduelles, comme les sites d'enfouissement et le centre de tri. Les membres de Énercycle sont les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les municipalités régionales de comté de Maskinongé, des Chenaux et Mékinac.

En 2018, la population trifluvienne envoyait à l'enfouissement 666,26 kg de déchets par habitant, alors que la moyenne québécoise se situait à 697 kg par habitant. Énercycle estime que sur la totalité des matières enfouies, 46 % proviennent du secteur résidentiel, 28,5 % du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) et 25,5 % du secteur de la construction et de la rénovation. Une réforme a eu lieu en avril 2021 afin d'optimiser les collectes, d'en faciliter la gestion et d'en diminuer les coûts.

Pour favoriser une bonne gestion des matières résiduelles, la Ville se base sur le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. Polluant et coûteux, l'enfouissement des déchets devrait toujours être une solution de dernier recours.

Diminuer la production de déchets résidentiels grâce au principe des 3RV

Presque la moitié des matières enfouies proviennent du secteur résidentiel; il s'agit donc d'un secteur où plusieurs améliorations sont possibles.

La Ville de Trois-Rivières saisit les occasions liées au principe des 3RV pour réduire l'enfouissement définitif des matières.

Objectifs

- a) Contribuer au développement des connaissances de la collectivité en matière de mise en œuvre du principe des 3RV;
- b) Favoriser la réduction du recours aux produits à usage unique;
- c) Soutenir le développement et l'amélioration des filières de réemploi, notamment pour valoriser les encombrants (ressourceries et écocentres);
- d) Détourner des matières organiques de l'enfouissement grâce à des collectes spéciales;
- e) Assurer la saine gestion environnementale des halocarbures des appareils réfrigérants.

Diminuer la production de déchets des ICI grâce au principe des 3RV

Bien que les ICI aient généralement leurs propres moyens de collecte et d'enfouissement des déchets, les municipalités ont le devoir de responsabiliser ces importants générateurs de déchets afin qu'ils fassent une bonne gestion des matières qu'ils génèrent.

La Ville de Trois-Rivières collabore avec de nombreux partenaires afin d'inciter ce secteur à adopter des solutions structurantes.

Objectifs

- a) Améliorer la connaissance des matières résiduelles générées par les ICI afin d'adapter les collectes sur le territoire;
- b) Augmenter la desserte pour être en mesure de collecter les matières à recycler pour l'ensemble des ICI sur le territoire;
- c) Favoriser et soutenir le développement de pratiques écoresponsables auprès des ICI.

Valoriser les matières organiques

Le détournement de l'enfouissement des matières organiques contribue à diminuer le volume de déchets enfouis, réduisant par le fait même les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par leur dégradation. Selon l'échéancier annoncé par le gouvernement du Québec, les municipalités doivent détourner 70 % de la matière organique de l'enfouissement d'ici 2025.

Malgré l'absence d'une collecte des matières organiques, les collectes saisonnières de résidus verts et de boues de fosses septiques, ainsi que la gestion des boues des étangs d'épuration municipaux permettaient en 2014 de valoriser 16 % de la matière organique produite sur le territoire.

La Ville de Trois-Rivières favorise la valorisation des matières organiques et veille au déploiement de la collecte des matières organiques grâce à Énergycycle.

Objectifs

- a) Mettre en place la stratégie de collecte et de valorisation de la matière organique grâce à Énergycycle;
- b) Soutenir et encourager le compostage domestique;
- c) Assurer la valorisation des matières fertilisantes provenant du traitement des eaux usées.

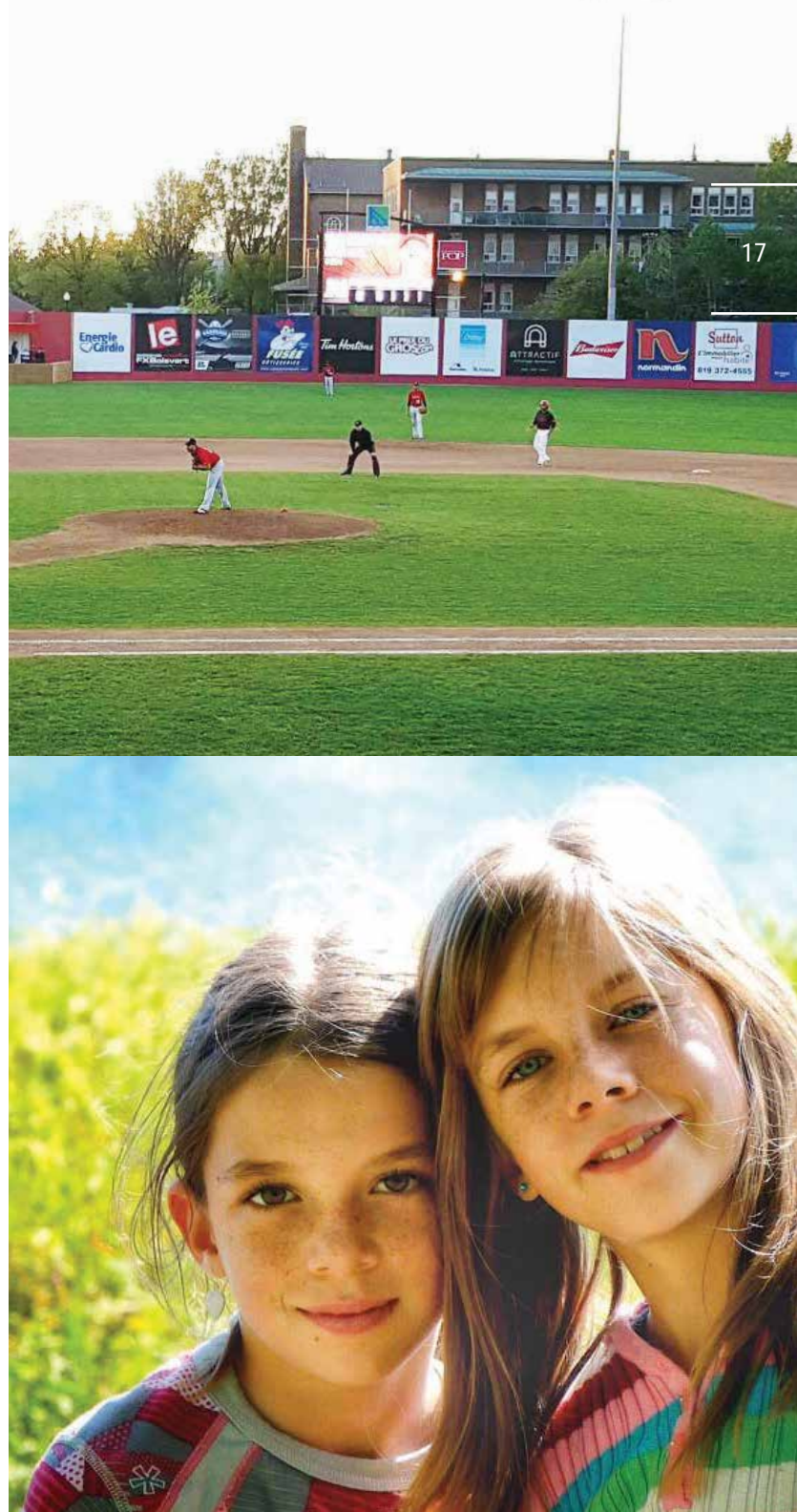
ACTION CLIMATIQUE

Les changements climatiques représentent le défi du siècle actuel, et nos actions réalisées aujourd'hui définissent le monde dans lequel grandiront les générations futures. En ce sens, la Ville a adopté – lors de la séance du conseil du 18 décembre 2018 – une résolution à l'appui de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique affirmant la nécessité d'une action rapide et d'envergure en matière de lutte aux changements climatiques. La présente politique permettra de concrétiser cet appui par le véhicule d'un engagement envers une cible ambitieuse, soit l'atteinte de la carboneutralité en 2050. Cette cible se décline en l'objectif prioritaire suivant :

- **En 2024 : avoir réduit de 10 % les émissions collectives de GES par rapport au bilan de 2018;**
- **En 2030 : avoir réduit de 50 % les émissions collectives de GES par rapport au bilan de 2018;**
- **En 2050 : avoir atteint la carboneutralité.**

Les émissions collectives mesurées dans l'Inventaire des émissions de GES de la Ville de Trois-Rivières en 2018 représentent la portion des émissions de la collectivité trifluvienne qui sont influencées directement par les politiques municipales. Elles incluent les émissions de GES reliées aux transports et à la gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, dans un souci d'exemplarité de l'administration municipale, différents efforts seront mis en œuvre pour permettre l'atteinte de la carboneutralité des émissions municipales durant le même échéancier.

De manière complémentaire à la lutte aux changements climatiques, l'adaptation se veut une réponse pragmatique aux modifications déjà en cours de notre système climatique. Dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de justice sociale, il est indispensable d'assurer que tous les groupes formant notre collectivité sauront faire face aux défis liés aux changements climatiques.



Soutenir la réduction des émissions de GES de la collectivité

L'inventaire des GES de la collectivité trifluvienne, réalisé en 2018, considère les transports et la gestion des matières résiduelles dans son cadre d'analyse. Il s'agit des sources d'émissions de GES collectives qui sont les plus directement influencées par des actions de juridiction municipale. La quasi-totalité des émissions collectives (97 %) était attribuable au transport routier, alors que le transport en commun (1 %) et la gestion des matières résiduelles (2 %) restaient des sources négligeables. Les efforts de limitation de l'étalement urbain planifiés dans le champ d'action « Biodiversité et accès à la nature » contribueront de manière transversale à contrôler les émissions liées aux transports.

La Ville de Trois-Rivières favorise la diminution des émissions collectives à une échelle plus large que celle de son bilan de 2018, notamment grâce à la mise en place du fonds Éclore en collaboration avec la Fondation Trois-Rivières durable.

Objectifs

- a)** Former les autorités et informer la population quant aux implications financières des changements climatiques et des actions permettant de lutter contre ceux-ci;
- b)** Poursuivre l'amélioration du réseau de transport en commun selon la planification stratégique de la Société de transport de Trois-Rivières;
- c)** Encourager l'augmentation de la part modale des transports alternatifs au voiturage en solo;
- d)** Soutenir le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire;
- e)** Favoriser la diminution des émissions de GES lors des événements trifluviens;
- f)** Soutenir les actions communautaires visant la diminution des émissions collectives de GES;
- g)** Soutenir la construction durable pour les nouveaux projets immobiliers et l'amélioration de l'efficacité énergétique résidentielle pour les unités existantes.

Réduire les GES émis par les opérations municipales

Les activités municipales ont produit 14 243 tonnes d'équivalent CO₂ de GES en 2018. Les émissions les plus importantes proviennent du chauffage ainsi que de la climatisation des bâtiments et des autres installations (32 %), suivi des véhicules des sous-traitants (25 %), du parc de véhicules municipaux (24 %), et finalement du traitement des eaux usées (19 %). La vaste majorité de l'empreinte carbone municipale est due à l'utilisation de combustibles fossiles, tant pour les appareils de chauffage des bâtiments que pour les véhicules municipaux et des sous-traitants.

La Ville de Trois-Rivières diminue son utilisation de combustibles fossiles grâce à l'augmentation de l'efficacité des systèmes et des parcs de véhicules en place, ainsi qu'à leur électrification graduelle.

Objectifs

- a)** Diminuer les émissions de GES des bâtiments dont la Ville est propriétaire;
- b)** Diminuer l'empreinte carbone du parc automobile;
- c)** Faciliter la diminution des déplacements générant des GES réalisés par les employés;
- d)** Soutenir l'amélioration de l'empreinte carbone du parc de véhicules des sous-traitants.

Augmenter la résilience de la collectivité face aux changements climatiques

Les conséquences appréhendées des changements climatiques sur le territoire comprennent une augmentation des températures, des précipitations totales (moins de neige, plus de pluie), des crues printanières hâtives, des pluies extrêmes, des chaleurs extrêmes et des cycles gel-dégel. Les froids extrêmes, quant à eux, risquent de diminuer. Les aléas climatiques affectent plus sévèrement les populations vulnérables, qui ont une plus grande sensibilité ou une moins grande capacité à y faire face.

La Ville a été une pionnière en adoptant, en 2013, un des premiers plans municipaux d'adaptation aux changements climatiques au Québec. Il est maintenant temps de le mettre à jour afin de continuer à adapter nos infrastructures et notre collectivité à l'évolution des prévisions en matière d'aléas climatiques.

La Ville de Trois-Rivières soutient le développement de la résilience de la collectivité face aux changements climatiques, et ce, dans une perspective de justice sociale.

Objectifs

- a)** Mettre à jour et adopter un plan d'adaptation aux changements climatiques.

GESTION DE L'EAU

L'eau est au cœur de l'histoire et du quotidien des Trifluviens qui côtoient la rivière Saint-Maurice et le fleuve Saint-Laurent. De plus petits cours d'eau, comme la rivière Champlain ou la rivière Millette, ponctuent le territoire et sont des écosystèmes qui rendent des services tout aussi importants à la collectivité, en plus de participer au soutien de la biodiversité urbaine.

Le Canada dispose de 7 % des ressources mondiales en eau douce renouvelable, et le Québec en possède 3 %. Cette eau est une richesse collective à protéger et à gérer de manière durable pour assurer que les générations à venir puissent bénéficier du même privilège.



Assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité et son utilisation rationnelle

En 2019, la Ville produisait 19 485 844 000 litres d'eau potable, dont 60 % provenaient de la rivière Saint-Maurice et 40 % des puits situés à Trois-Rivières-Ouest, au Cap-de-la-Madeleine, à Saint-Louis-de-France ou à Sainte-Marthe-du-Cap. La consommation moyenne par habitant s'établit à 389 litres par personne par jour, alors qu'environ 75 % de la consommation d'eau est attribuable au secteur résidentiel. À titre de comparaison, les moyennes québécoise (2018) et canadienne (2017) se chiffrent respectivement à 536 et 427 litres par personne par jour.

La Ville de Trois-Rivières produit une eau potable de qualité supérieure et s'assure que son utilisation est rationnelle.

Objectifs

- a)** Protéger la ressource et diminuer la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable;
- b)** Produire une eau potable qui surpasse les critères de qualité réglementaires;
- c)** Limiter les fuites dans le réseau de distribution;
- d)** Économiser l'eau potable en favorisant son utilisation rationnelle.

Gérer les eaux pluviales et usées

En milieu urbain, une importante quantité d'eau de pluie tombe sur les routes et les bâtiments pour être détournée vers des conduites pluviales et des cours d'eau afin d'être acheminée vers le fleuve Saint-Laurent. En parallèle, plus d'une soixantaine de postes de pompage permettent d'acheminer les eaux usées dans le réseau d'égout vers les installations de traitement aux étangs aérés de Sainte-Marthe-du-Cap et de Saint-Louis-de-France.

Bien que les normes de construction aient changé, une part de ces deux réseaux se recoupe dans des sections où les égouts et le réseau pluvial cheminent dans le même tuyau. Lors d'épisodes de fortes précipitations, l'eau pluviale se retrouve dans ce réseau combiné et surcharge les infrastructures. Il en résulte une décharge du trop-plein dans les cours d'eau pour éviter un refoulement des égouts.

La Ville de Trois-Rivières agit sur deux fronts pour favoriser l'infiltration de l'eau pluviale en réduisant l'imperméabilité des sols, tout en procédant graduellement à la séparation du réseau pluvial et sanitaire.

Objectifs

- a)** Diminuer le volume d'eau pluviale se retrouvant dans le réseau municipal en favorisant son infiltration;
- b)** Réduire le volume d'eaux usées non traitées déversées dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Maurice lors d'événements de surverse;
- c)** Assurer la pérennité des infrastructures et des procédés de traitement des eaux usées.

Protéger et gérer de façon durable les milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques, en plus de leur importance pour la biodiversité, jouent un rôle inestimable en matière de gestion de l'eau. Ces milieux assurent la purification, la rétention, la canalisation et l'évacuation de l'eau pluviale, et sont donc indispensables à la saine gestion de l'eau sur le territoire. Plus particulièrement, les milieux humides permettent d'atténuer l'impact des crues en retenant l'eau lors des précipitations et en les relâchant lentement par la suite, diminuant ainsi la vulnérabilité de leur bassin versant aux inondations.

Les fonctions hydrologiques normalement remplies par ces milieux naturels doivent être remplacées par des ouvrages de gestion de l'eau – tels des bassins de rétention, des fossés et des canalisations – lorsque ces derniers sont insuffisants, notamment aux endroits où ils ont été remplacés par le développement urbain. En plus de ne pas remplir les mêmes fonctions écologiques en matière de soutien de la biodiversité, ces ouvrages sont coûteux à construire et à entretenir.

La Ville étant responsable du libre écoulement de l'eau sur son territoire, la protection des fonctions hydrologiques de milieux humides et hydriques est d'une grande importance à la prestation de ce service au meilleur coût possible.

La Ville de Trois-Rivières communique l'importance des milieux humides et les préserve en les intégrant de manière stratégique au sein de ses outils de planification du territoire et des activités.

Objectifs

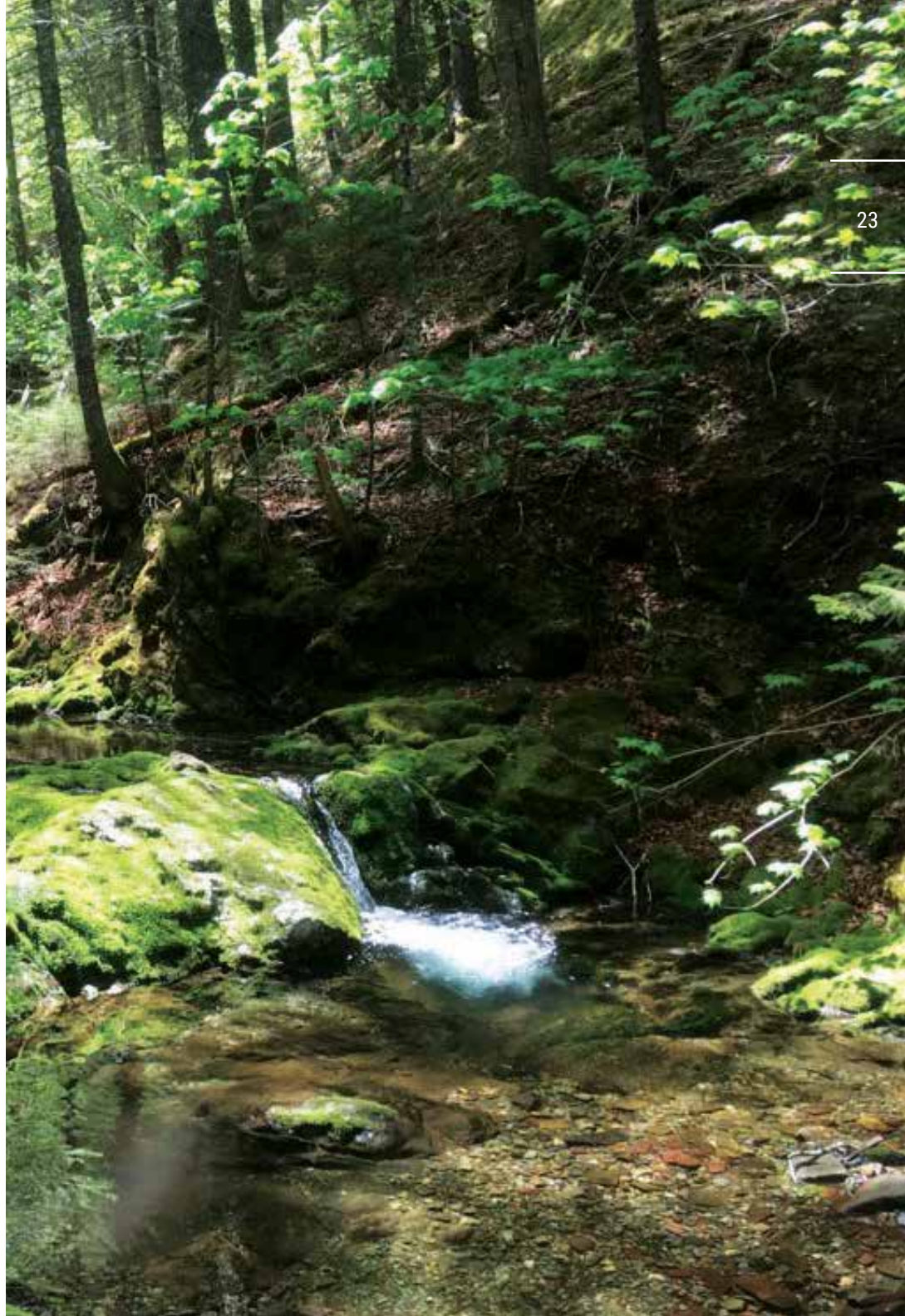
- a)** Mettre en œuvre les recommandations du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- b)** Renforcer l'application réglementaire en matière de protection des milieux hydriques et humides;
- c)** Soutenir la conservation et la restauration des bandes riveraines;
- d)** Intégrer les milieux humides et hydriques dans le système de gestion d'actifs de la Ville, à titre d'actifs naturels;
- e)** Former les autorités et informer la population quant aux services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques.

FORESTERIE URBAINE

L'ensemble des arbres – publics ou privés – sur le territoire forme une forêt urbaine qui embellit nos quartiers et contribue au bien-être collectif. Les arbres fournissent plusieurs bénéfices, notamment en retenant certains polluants et les poussières dans l'atmosphère, en atténuant le ruissellement des eaux pluviales, en permettant de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et en contribuant à la biodiversité.

La forêt urbaine sous la gestion de la Ville est composée de 5 880 arbres de rues et de terre-pleins, et d'environ 17 200 arbres de parcs. À cela s'ajoutent des milliers d'arbres de boisés. Ainsi, une vision globale de la forêt urbaine formant un ensemble regroupant tant les arbres publics que privés est nécessaire à sa gestion.

Pour que cette forêt urbaine soit en mesure de rendre ses services à la population de manière optimale, la Ville gère sa forêt en adaptant ses interventions en fonction des spécificités propres à chaque milieu.



Protéger et mettre en valeur la forêt urbaine

En optimisant l'état et la densité de la forêt urbaine dans le périmètre d'urbanisation, on augmente l'efficacité des services rendus par les arbres à la population. C'est pourquoi de nombreux efforts sont consacrés à l'entretien, à la protection et à la conservation des arbres sur les terrains publics et privés.

La Ville de Trois-Rivières réglemente l'abattage des arbres privés grâce à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage. Elle réalise l'entretien et la protection des arbres municipaux lors de ses travaux.

Objectifs

- a)** Mettre en œuvre la réglementation en matière de plantation et d'abattage d'arbres, et s'assurer de son application;
- b)** Augmenter le niveau de connaissance sur les boisés urbains et l'état des arbres;
- c)** Planifier et réaliser l'entretien cyclique de l'ensemble des arbres municipaux;
- d)** Sensibiliser et informer la population quant aux meilleures pratiques en matière d'entretien des arbres privés;
- e)** Assurer la protection des arbres urbains publics et privés lors de travaux municipaux;
- f)** Assurer un encadrement en matière de protection de la forêt urbaine lors de nouveaux projets immobiliers.

Augmenter la canopée urbaine et développer sa résilience

Les arbres urbains poussent dans des conditions parfois difficiles (p. ex. : exposition au sel de déglacage, blessures, compaction du sol, présence de polluants atmosphériques). De plus, les insectes ravageurs et les maladies exotiques sont de plus en plus fréquents. L'augmentation de la diversité des essences d'arbres présentes sur le territoire lors des plantations en milieu urbain est l'une des manières les plus efficaces d'assurer la résilience de la forêt urbaine.

La Ville de Trois-Rivières augmente la densité de sa canopée urbaine tout en maximisant l'effet positif de la plantation, et ce, en priorisant les secteurs à faible canopée et en diversifiant les essences choisies.

Objectifs

- a)** Mesurer l'indice de canopée et définir un objectif de couvert forestier pour chaque secteur de la ville;
- b)** Diversifier les essences plantées de manière à augmenter la résilience de la forêt urbaine;
- c)** Évaluer systématiquement la possibilité d'intégrer des espaces de verdissement dans tous les projets de développement, de réfection et de construction réalisés par la Ville, et en favoriser la réalisation;
- d)** Maintenir les efforts annuels de plantation en priorisant les secteurs ayant une faible canopée;
- e)** Soutenir la plantation d'arbres sur les terrains non municipaux dans les secteurs ayant une faible canopée.

MISE EN ŒUVRE ET CYCLE DE RÉVISION

La Politique sera en vigueur de 2021 à 2031, soit un cycle de révision d'une durée de 10 ans au terme duquel les résultats seront analysés et le processus d'adoption de la prochaine politique sera réalisé. Un jeu d'indicateurs tactiques et opérationnels, arrimés aux objectifs de la Politique et découlant des indicateurs stratégiques de développement durable, permettra de suivre la progression de l'administration municipale en matière d'environnement tout au long du cycle de vie de la Politique.

Au courant de ce cycle, la Politique sera mise en œuvre dans le cadre d'un plan d'action. Ce plan aura un cycle de révision de deux ans et permettra d'obtenir l'agilité nécessaire en vue de s'adapter à l'évolution des défis environnementaux du territoire. C'est donc en analysant l'effet qu'auront les actions posées lors de la réalisation du plan d'action sur la progression des indicateurs choisis qu'il sera possible de réorienter le plan d'action suivant vers l'atteinte des objectifs fixés par la Politique.

L'équipe du développement durable aura le rôle de préparer le jeu d'indicateurs et le plan d'action, en suivant l'orientation donnée par le Comité du développement durable et de l'environnement. Elle sera aussi responsable de coordonner les efforts de mise en œuvre de la Politique, en accompagnant et en soutenant les directions et les organisations paramunicipales concernées dans la réalisation des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Politique.

Le suivi de la mise en œuvre de la Politique sera réalisé par le Comité du développement durable et de l'environnement. Il sera également responsable de formuler toute recommandation nécessaire à sa mise en œuvre aux instances décisionnelles, notamment pour l'adoption du plan d'action et des indicateurs, ainsi que pour les enveloppes budgétaires requises à la réalisation du plan d'action.

